



Tables 1, 2, 3 et 5

## Réaménagement des effectifs

### Que demandons-nous?

- Améliorer la définition d'offre d'emploi raisonnable.
- Renforcer la capacité des membres de suivre leur travail à un nouvel endroit en cas de réinstallation ou de restructuration.
- Créer un comité patronal-syndical mixte avec un meilleur accès à l'information chargé de surveiller le réaménagement des effectifs.
- Prolonger les périodes d'avis prévues dans l'ensemble de l'appendice pour permettre aux membres de mieux se préparer aux changements qui s'en viennent.
- Accroître les indemnités de formation afin de mieux tenir compte des frais de scolarité et du prix des fournitures courants.
- Permettre les nominations à des postes d'un niveau de rémunération supérieur.
- Supprimer la catégorie 2 de la définition d'offre d'emploi raisonnable, car seuls les transferts de catégorie 1 seraient considérés comme des offres d'emplois raisonnables.

### Pourquoi nous le demandons?

La menace qui pèse sur le travail de nos membres est réelle. Le budget fédéral de 2003 prévoyait la réaffectation d'un milliard \$ par année des programmes de dépenses existants. Le budget de 2004 rendu public en mars 2004 augmentait le montant à réaffecter à 3 milliards \$ par année et créait le comité d'examen des dépenses. Ce comité a pour tâche notamment de déterminer quelles activités devraient ou pourraient être confiées, en totalité ou en partie, au secteur privé ou au secteur bénévole.

Nous voulons que des améliorations soient apportées à l'appendice sur le réaménagement des effectifs parce que nos membres risquent constamment de voir leurs tâches confiées en sous-traitance ou de perdre leur emploi à cause de la diversification des modes de prestation des services ou d'une autre initiative de l'employeur compromettant la sécurité d'emploi de nos membres.

Les revendications de l'AFPC relatives à l'appendice sur le réaménagement des effectifs visent à accroître à la fois la sécurité d'emploi de nos membres et le rôle de l'AFPC dans un large éventail de situations donnant lieu à des changements en milieu de travail.

Nous voulons fournir à nos membres les outils nécessaires pour conserver leur emploi dans la fonction publique et préserver les intérêts de ceux qui décident de quitter la fonction publique.

### Qu'a répondu l'employeur?

Le Conseil du Trésor a rejeté toutes nos revendications visant à améliorer l'appendice sur le réaménagement des effectifs.

